

BR!VE

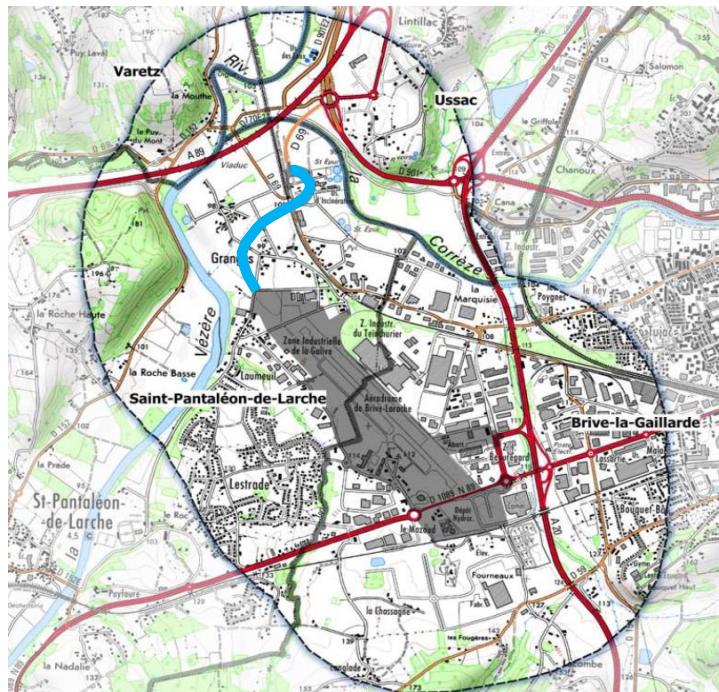


DOSSIER DE PRESSE

- **Bilan Zone 30 km/h**
- **Accès Nord de la ZAC de Brive Laroche**

Vendredi 10 septembre 2021

PLAN DE POSITIONNEMENT

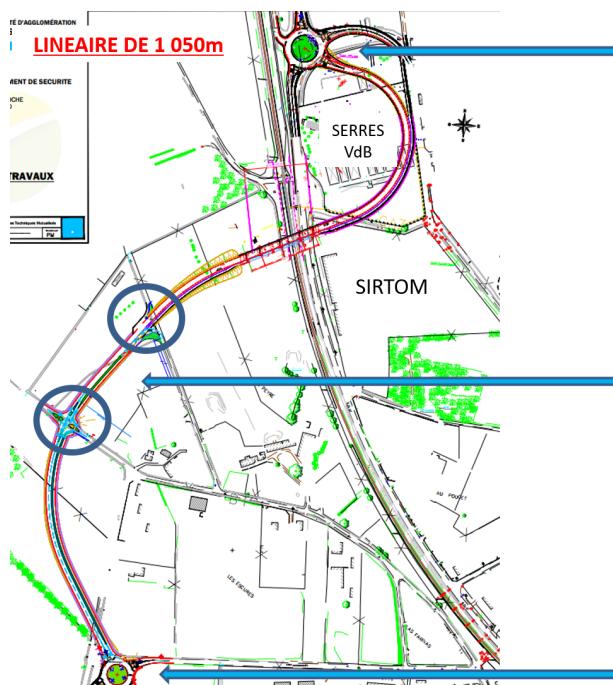


Plan de positionnement général



Plan photographique du site d'insertion

LINEAIRE ET RACCORDEMENTS DE VOIRIE



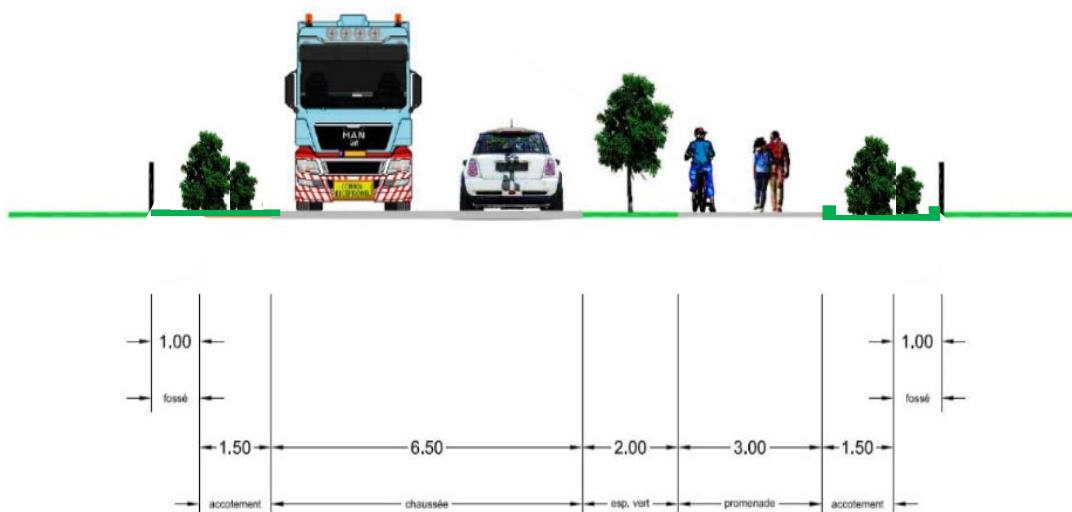
Reprise du rond point RD 69 et raccordements

Intégration dans le schéma viaire de Saint Pantaléon

Création d'un Rond point d'entrée de ZAC

L'Accès Nord a un linéaire de 1 050 mètres. Les raccordements ont été conçus en coordination avec les services départementaux ainsi que ceux de la mairie de Saint Pantaléon de Larche.

COUPE DE PRINCIPE DE VOIRIE



Profil en travers en section courante

La voirie est composée de 2 voies de circulation, limitées à 70 km/h, et d'un espace dédié aux modes actifs de type véloroute/voie verte permettant de relier la voie verte actuelle à la ZAC de Brive Laroche et plus largement à Brive Ouest. Une séparation paysagère centrale est présente.

Deux bandes paysagères complémentaires sont prévues de part et d'autre du projet. Elles permettent d'accompagner le projet (bruit, nuisance visuelle) mais font également partie des mesures compensatoires environnementales (restitution de haies pour les passereaux des milieux ouverts à semi ouverts).

L'Accès nord accueillera un flux de 6050 véhicules par jour dont 3,6% de poids lourds.

PROCEDURES REGLEMENTAIRES

Le projet est soumis à de nombreuses procédures, parmi lesquelles :

Procédures	Avancement
Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire	Enquêtes publiques du 18 novembre au 18 décembre 2020. 2 Avis Favorables du Commissaire Enquêteur, transmis par courrier le 21/01/2021 Arrêté Préfectoral de DUP validé le 10/05/2021
Dossier de Dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces menacées ou d'espèces menacées	Arrêté préfectoral signé le 14 décembre 2020 Mesures de protection Eviter Réduire Compenser à mettre en œuvre par la CABB
Archéologie préventive	Arrêté préfectoral (régional) du 24 avril 2021

COUTS, FINANCEMENTS ET PLANNING

Coût total : 7 680 000 €

Le plan prévisionnel de financement s'établirait comme suit :

Cofinanceurs	Projet (coût total)	%
CABB	4,247M€	55,30
État (AAP VELO)	0,940 M€ (montant de subvention souhaitée)	12,24
CD19	2,292 M€	29,84
CD 19 (partie voie verte)	0,201 M€	2,62
Total	7,680 M€	100

Début des travaux prévu à partir de septembre 2022.

Subvention validée

